

## EN BREF :

- **05 août** - Taux bas : en Allemagne, où la pratique était déjà connue, et désormais en Suisse, les banques répercutent sur leurs clients les taux d'intérêt négatifs que leur appliquent les banques centrales. En Allemagne, les banques avouent appliquer un taux d'intérêt négatif à leur clientèle aisée et aux grandes entreprises sur les dépôts dépassant 100 000 euros.
- **11 août** - Epargne retraite : le ministère de l'Economie a publié au Journal Officiel le 11 août un arrêté qui apporte la touche finale au dispositif législatif du nouveau plan d'épargne retraite (PER). L'arrêté définit les **niveaux de risque** pour les trois profils qui pourront être proposés en **gestion pilotée** (prudent, équilibré, dynamique). Par défaut, c'est le profil équilibré qui s'appliquera. Les souscripteurs pourront aussi opter pour la gestion libre s'ils souhaitent investir eux-mêmes dans les supports de leur choix.
- **13 août** - Taux bas : Jyske Bank, la troisième banque danoise, propose désormais des prêts immobiliers sur dix ans avec un taux d'intérêt inférieur à zéro. Elle propose ainsi un crédit sur dix ans à -0.5%. Dans les faits, l'établissement ne paie pas encore vraiment ses clients pour qu'ils lui empruntent de l'argent, car le montant des frais du contrat reste supérieur à cette rémunération.
- **15 août** - [Catastrophes naturelles](#) : selon le Swiss Re Institute, les catastrophes naturelles provoquées par l'homme dans le monde ont généré plus de 39 milliards d'euros de pertes économiques au cours des six premiers mois de l'année.
- **20 août** - Complémentaire santé : forte hausse du tarif des couvertures pour les TNS (travailleurs non-salariés). Alors que l'inflation sur ces douze derniers mois oscille autour de 1% (1,07% précisément entre juillet 2018 et juillet 2019), le tarif moyen constaté par LeComparateurAssurance.com sur les travailleurs non-salariés dans une récente analyse progresse, lui, de **3,59%**.
- **21 août** - Reste à charge zéro : Agnès Buzyn, ministre de la Santé, a annoncé le 23 juillet dernier devant la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale, à l'occasion de l'examen du rapport d'information sur la mise en application de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2019, qu'il y a déjà 15 000 bénéficiaires en audioprothèse au premier trimestre.
- **22 août** - Données : les Etats-Unis réglementent la collecte des données par les assureurs. Tests génétiques, réseaux sociaux... De plus en plus d'Etats américains prennent des mesures pour encadrer l'utilisation commerciale des données personnelles.
- **22 août** - Assurance maladie : les dépenses en hausse de **2,3%** depuis le début de l'année selon [les dernières statistiques](#) mensuelles de l'Assurance maladie. Parmi ces dépenses, les remboursements de soins médicaux et dentaires progressent de +1,6% entre janvier et juillet 2019 et de +1,3% sur les 12 derniers mois.

## RÉFORME DES RETRAITES

Alors que la nouvelle réforme des retraites doit voir le jour au cours du dernier trimestre 2019, Emmanuel Macron a indiqué lundi 26 août sa préférence, à savoir un calcul des droits à la retraite lié à la durée de cotisation, de 43 ans actuellement, plutôt qu'à l'âge du départ, afin « que ce soit juste en termes de cotisations (...), je préfère qu'on trouve un accord sur la durée de cotisation plutôt que sur l'âge ».

C'est un nouveau virage du chef de l'Etat alors que le haut commissaire Jean-Paul Delevoye avait [présenté](#) mi-juillet dernier [ses recommandations](#) en vue de la réforme. Conformément aux promesses d'Emmanuel Macron, son rapport prône la disparition des 42 régimes existants dans un futur "système universel" et une décote pour ceux qui partiront avant un "âge d'équilibre" fixé à 64 ans.

En effet, constatant "qu'en moyenne" les Français prennent déjà leur retraite à 63 ans, le haut-commissaire y préconise de conserver l'âge de départ légal à la retraite de 62 ans, mais de pénaliser d'une décote de 5% par année tous les actifs qui solderaient leur pension avant 64 ans, qualifié « d'âge d'équilibre » du régime. Or cette argumentation, en apparence simple, comporte un biais de taille.

Avec cet « âge pivot », cela revenait à placer tous les travailleurs sur la même ligne d'arrivée, quelque soit l'âge auquel ils avaient commencé à travailler – un cadre, qui a fait des études longues et a commencé à travailler à 24 ans (40 années de cotisation) ou un salarié ayant commencé à travailler à 20 ans (44 années de cotisations).

Le Premier ministre lancera les 5 et 6 septembre le deuxième tour de concertation avec les partenaires sociaux sur la réforme des retraites. Il posera aussi les bases d'une consultation citoyenne.

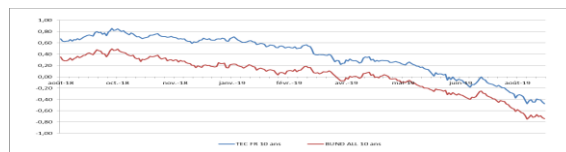
## TRAVAUX DE RÉVISION DE PRIIPS NIVEAU 2

La Commission a engagé les travaux de révision du règlement délégué (niveau 2) des PRIIPs. De leur côté, et à la requête de la Commission, les Autorités européennes de supervision (ASE) ont engagé des travaux associant les parties prenantes (représentants des professionnels et des consommateurs). [La révision des scénarios de performance](#) et plus généralement de la présentation des performances, qui pourrait être enrichie de la présentation des performances passées comme dans le DICI, constitue un point clé du dossier. Certains acteurs sont très hostiles à l'introduction de performances passées, d'autres préféreraient des approches de type « what if » plutôt que des scénarios probabilistes. Les ASE sont partiellement allées dans ce sens en proposant à la Commission 6 options à soumettre à une enquête auprès des consommateurs et en ouvrant la voie à un traitement différencié entre les différents produits (notamment entre les structurés et les autres).

La Commission n'a pas souhaité donner suite à la plupart des options, à part celle incluant les performances passées, en dépit de quoi les ASE ont annoncé envisager de soumettre toutes les options à consultation publique, affichant un net désaccord.

## TAUX D'INTÉRÊTS : LA CHUTE CONTINUE

Les taux d'emprunts des Etats européens ont connu un été hors norme, le rendement du Bund allemand à 10 ans a touché -0,73 % le 16 août. La veille, le taux français à 10 ans, était tombé à -0,44 %.



## RÉFÉRENCES

- [Rapport : préconisations de Jean-Paul Delevoye, Haut-Commissaire à la réforme des retraites](#)
- [PRIIPs : Réponse des ASE à la Commission européenne sur la révision des scénarios de performance](#)

## CONTACT

Pour recevoir systématiquement les prochains Actu' Air de Forsides :

T. 01 42 97 91 70

[communication@forsides.fr](mailto:communication@forsides.fr)

Les derniers Actu' Air :

Actu' Air n°108 : [Août 2019](#)

Actu' Air n°107 : [Juillet 2019](#)

FORSIDES

52, rue de la Victoire, 75009 Paris

T. + 33 (0)1 42 97 91 70

F. + 33 (0)1 42 97 91 80

[www.forsides.fr](http://www.forsides.fr)